

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **MONCEY**

Séance du **01 février 2008**

Nombre de conseillers

- en exercice	<b>9</b>
- présents	<b>7</b>
- votants	<b>6</b>
- absents	<b>2</b>
- exclus	<b>0</b>

L'an deux mille huit, le 01 février à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude JOYANDET Maire.

**Etaient présents : MM.**

JOYANDET Claude, BUZENET Jean-Claude, PRUDHON Michel, CURTY Claude, BRISCHOUX Jacques, BOLE Alain, et Mme PERRONET Fabienne  
ABSENTS: Mme MARRE Andrée, M. VICHARD Philippe

Date de convocation :

**25 janvier 2008**

Date d'affichage :

**02 février 2008**

OBJET

APPROBATION DE LA  
CARTE COMMUNALE

M. Jacques BRISCHOUX a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Le Maire expose que durant l'enquête publique relative à la Carte Communale trois requêtes ont été consignées sur le registre d'enquête publiques. Le Commissaire Enquêteur avait alors demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ces trois requêtes avant de rendre son rapport, lequel confirme l'avis du Conseil Municipal.

Il s'agit des parcelles :

- N° ZB 57 rue Charles de Gaulle en bordure de la D14 sur la route de Rigney: avis favorable
- N° ZA 49 rue des Trois Marcel sur la route de Thurey le Mont: avis favorable
- N° ZA 55 rue des Trois Marcel sur la route de Thurey le Mont: avis défavorable
- N° AB 108 rue du Cray: avis défavorable
- N° ZB 33 sur la route de Rigney (nord): avis favorable pour une surface de 4000 m2, le reste avis défavorable.

Les parcelles ayant obtenu un avis favorable seront incluses dans le périmètre de la Carte Communale.

Après discussion, et avant de passer au vote, le Maire rappelle qu'un des Conseillers ayant des liens de parenté avec l'un des requérants il ne peut légalement y participer .

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Préfecture de BESANCON  
le                      et publication ou  
notification du

Le Maire,

Signature

Par :

- 2 voix pour (voix du Maire prépondérante),
- 2 voix contre,
- et 2 abstentions,

le Conseil Municipal approuve ces avis ainsi que l'ensemble du périmètre de la Carte Communale précédemment exposé

Le Maire,



Signature